

PANORAMA DES AIDES

POUR LES JEUNES EN FORMATION

DANS LE BTP



SPÉCIAL
ÉTABLISSEMENT

ALTERNANTS :
VOUS
ACCOMPAGNER



 **PRO BTP**

ÉDITO

PRO BTP soutient les jeunes en formation.

C'est pourquoi nous avons conçu ce guide pratique qui va vous permettre de :

- leur donner des informations essentielles,
- les accompagner dans leurs démarches,
- prendre connaissance des activités que vous pouvez décider de mettre en place dans votre établissement avec notre participation.

Nous proposons aux jeunes :

- une protection santé adaptée à leurs besoins et leurs moyens,
- une subvention pour les aider à financer leur permis de conduire (B), et leur 1^{er} véhicule,
- une première assurance personnelle et logement à un tarif préférentiel,
- une aide exceptionnelle lorsqu'ils rencontrent certaines difficultés.

Nous vous aidons à mettre en place dans votre établissement :

- des séjours vacances pédagogiques de groupe à un prix très avantageux (grâce à la participation financière de PRO BTP) pour associer l'aspect professionnel et touristique.
- Des formations collectives réalisées par des professionnels pour inciter les jeunes à une conduite responsable.

SOMMAIRE

La protection BTP Santé Apprentis	3
L'assurance personnelle et logement: ASSUR JEUNE	4
Les formations collectives Conduite responsable	5
Stage Attestation de Sécurité Routière	6
Stage Permis AM	6
Stage Appui à la préparation du permis de conduire	7
Les aides à la mobilité	8
Les séjours vacances de groupe	9
Les aides financières pour les jeunes en difficulté	10
Les contacts	12

Être bien protégé, c'est vital

Un gros rhume ? Besoin de changer de lunettes ?
De consulter un spécialiste ?

Avec la complémentaire santé de PRO BTP, les jeunes sont bien couverts.

- Si le jeune est couvert par la complémentaire santé de PRO BTP via son entreprise (contrat **BTP Santé Entreprise**), il est remboursé de ses frais médicaux en complément de la Sécurité sociale. Il est pris en charge immédiatement.

Pour être encore mieux remboursé, il peut souscrire en renfort la surcomplémentaire individuelle **BTP Santé Amplitude**. Dentaire, optique, chirurgie... choisir et ajouter, si besoin, son conjoint et ses enfants sur le contrat. La cotisation est prélevée sur son compte.

- S'il n'est pas couvert par une complémentaire santé d'entreprise, il peut souscrire le contrat **BTP Santé Apprentis**. Cette complémentaire santé individuelle est adaptée à son budget, grâce à une participation sociale de PRO BTP.

Un arrêt de travail, une maladie, un coup dur... PRO BTP ! Et son revenu est préservé.

Sur le plan professionnel, l'entreprise, en application des conventions collectives du BTP, compense la perte de salaire en cas d'arrêt de travail supérieur à 90 jours ou si un des salariés est reconnu invalide. En cas de décès, ces mêmes conventions prévoient le paiement de prestations à leurs proches. Pour garantir cela, l'entreprise adhère à un contrat de prévoyance auprès de PRO BTP qui assure le paiement :

- d'un complément aux indemnités journalières de la Sécurité sociale à partir du 91^e jour d'arrêt de travail, de façon à maintenir au moins 70% du salaire ;
- d'une rente en cas d'invalidité ou d'incapacité, reconnues et indemnisées par la Sécurité sociale ;
- d'une rente décès aux éventuels enfants ;
- d'un capital décès aux ayants droit⁽²⁾...

¹ Tarifs 2022 valables du 01.09.2021 au 31.08.2022

² Les Etam et les cadres ont la possibilité de désigner un autre bénéficiaire de leur choix



À partir de
2,50 €⁽¹⁾

Être connecté à sa santé

Sur Smartphone,
avec l'application
«**PRO BTP Santé**»

- consultation des remboursements
- estimation du reste à charge
- géolocalisation des partenaires de santé de PRO BTP
- demande de prise en charge hospitalière
- contacts en cas d'urgence...



L'assurance personnelle et logement: **ASSUR JEUNE**¹

Pour assurer les jeunes et leur logement, PRO BTP propose 2 formules adaptées à leurs besoins.

La formule **Personnelle** (assurance personnelle)

En cas d'accident, le jeune bénéficie pour ses études, ses stages en entreprise, ses activités sportives, chez lui ou en voyage :

- d'une couverture responsabilité civile + garantie défense recours,
- de la prise en charge des frais de santé (hospitalisation, prothèse dentaire...),
- du versement d'un capital en cas d'invalidité et d'une prise en charge des frais d'obsèques en cas de décès.

Il bénéficie également d'une assistance 24h/24 en France et à l'étranger en cas d'accident ou de maladie.

+ des garanties complémentaires

- Capital études, s'il doit refaire une année d'études pour absence aux examens (suite à une maladie, un accident ou un décès familial),
- Prise en charge des dommages.

La formule **Tous Risques** (assurance personnelle + assurance logement)

C'est une assurance Habitation qui protège le jeune locataire et ses biens. Pour son logement (studio, maison, appartement, partie d'appartement ou chambre), il bénéficie :

- d'une couverture responsabilité de locataire pour les dommages qu'il pourrait occasionner à son propriétaire,
 - de garanties essentielles pour son logement (incendie, vol, dégât des eaux, bris de vitre, événements climatiques...),
- + une garantie dommages électriques aux appareils (par exemple, le remboursement d'un ordinateur endommagé par un court-circuit),
- + une garantie perte d'usage du logement (par exemple, relogement en cas d'inondation du logement).

Le + spécial colocation

Si le jeune partage son logement avec un colocataire, ce dernier peut bénéficier des mêmes garanties à partir de seulement 10€ de plus par an, s'il est mentionné au contrat.

28 €
par an²

À partir de
56 €
par an²

Conseil

Si le jeune souhaite des renseignements complémentaires ou s'il s'interroge sur les modalités d'adhésion et la durée de son engagement, conseillez-lui de contacter sa direction régionale PRO BTP (voir coordonnées page 12).

Les formations collectives : Conduite responsable

En partenariat avec l'ANPER (Association Nationale pour la Promotion de l'Éducation Routière), nous organisons des stages collectifs de conduite responsable que vous pouvez mettre en place dans votre établissement.

Comment ça marche ?

Si vous souhaitez aider les jeunes à préparer les épreuves du code ou si vous rencontrez des problématiques dans votre établissement en terme de conduite responsable (comportements à risque, alcool, drogue...), vous pouvez nous solliciter pour la mise en place de formations.

PRO BTP, en partenariat avec l'ANPER, vous propose plusieurs actions permettant aux jeunes en formation d'obtenir les quitus aux épreuves préalables à l'obtention du permis de conduire :

- attestation de sécurité routière (obligatoire s'ils ne disposent pas de l'attestation scolaire de sécurité routière, passée et délivrée dans le cadre du cursus scolaire, niveau 3^e),
- permis AM (obligatoire pour utiliser un 2 roues à défaut de permis B),
- appui à la préparation à l'épreuve théorique du permis de conduire.

La mise en œuvre d'un cursus de formation collectif adapté, permettra de donner aux élèves les meilleures chances de réussite à l'épreuve théorique du permis de conduire.

PRO BTP participe au financement de ces activités, en fonction des autres aides dont vous pouvez bénéficier par ailleurs (État, région...).

C'est l'ANPER qui se charge d'établir un cahier des charges adapté aux besoins de votre établissement et son plan de financement.

La prestation devra, de préférence, être réalisée dans votre établissement.

Si les formations proposées ne correspondent pas à vos besoins, vous pouvez faire parvenir une demande spécifique à PRO BTP. Vous devrez nous faire un courrier en nous indiquant le détail de la formation que vous souhaitez mettre en place ainsi que le nombre de participants. Si votre projet s'inscrit dans notre démarche, PRO BTP se mettra en relation avec l'ANPER.

Ce que vous devez faire pour mettre en place un stage

Stages décrits pages 6 et 7. Contactez le responsable Action sociale de votre direction régionale PRO BTP pour convenir d'un rendez-vous (voir coordonnées page 12).



Descriptif des **stages**

ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
Objectif général	Préparer à l'épreuve de l'attestation de sécurité routière
Objectifs intermédiaires	→ Sensibiliser les jeunes à la sécurité routière → Obtenir l'attestation de sécurité routière pour pouvoir accéder au brevet de sécurité routière et à l'examen du permis de conduire
Description détaillée de l'action	Programme : les règles générales de circulation (signalisation, règles de priorité), les règles spécifiques (règles de circulation piétons, cyclistes et cyclomotoristes), les aspects techniques (moyens de protection, visibilité, transformation d'un cyclomoteur et pneumatiques), la physiologie du conducteur (vitesse et temps de réaction, alcool, drogues et médicaments), comportement en cas d'accident, constat amiable, assurance
Cible	Jeunes à partir de 14 ans identifiés
Support utilisé	→ DVD ANPER « Formation à l'attestation de sécurité routière » → Livret code Rousseau
Mise en œuvre pédagogique	→ Formation théorique collective sur site (maximum 15 élèves) → 10 h de formation réparties en 5 modules de 2 h → 1 module de 2 h de simulation d'examen avec commentaires pédagogiques → Examen organisé par le CFA → Validation par le ministère de l'Éducation nationale
Indicateurs de suivi	→ Évaluation de la satisfaction à la fin de la formation → Taux de réussite à l'épreuve de l'attestation de sécurité routière

CONDUITE DES CYCLOMOTEURS – PERMIS CATÉGORIE AM	
Objectif général	Préparer à obtenir le permis de la catégorie AM
Objectifs intermédiaires	→ Sensibiliser à la sécurité routière et aux risques spécifiques liés à l'usage d'un deux-roues motorisé → Acquérir des connaissances spécifiques avant la phase de conduite → S'initier à la technique de conduite d'un deux-roues motorisé
Description détaillée de l'action	Programme module théorique : les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs, la vitesse et ses conséquences, modification du comportement par l'usage de produits psycho-actifs, cas d'accidents spécifiques aux deux-roues Programme module pratique : les équipements, connaissance de la machine, maîtrise du véhicule hors circulation, prendre les informations et communiquer, respecter la règle et les autres, s'insérer et quitter la circulation, choisir la position sur la chaussée, franchir les intersections, changer de direction
Cible	Jeunes à partir de 14 ans identifiés
Support utilisé	→ Supports audiovisuels et documents → Matériel de travail sur plateau → Cyclomoteurs – Équipements radio
Mise en œuvre pédagogique	→ Module théorique : 1 h → Module pratique hors circulation : 2 h → Module pratique en circulation : • Première ½ journée (3 h30) : séquence 1 (remise du questionnaire d'entrée et échanges, 1 h) – séquence 2 (évolution sur plateau, 2 h) – séquence 3 (apports théoriques, ½ h) • Deuxième ½ journée (4 h) : séquence 4 (circulation, 2 h) – séquence 4 (circulation, 2 h) • Troisième ½ journée (5 h) : séquence 4 (circulation, 2 h) – séquence 4 (circulation, 2 h) – séquence 5 (sensibilisation aux risques, 1 h)
Indicateurs de suivi	→ Évaluation de la satisfaction à la fin de la formation → Nombre d'attestation de suivi délivrée en fin de formation



APPUI À LA PRÉPARATION À L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

Objectif général	Préparer le passage de l'épreuve théorique générale du permis de conduire en complément du cursus suivi en auto-école
Objectifs intermédiaires	→ Comprendre l'importance de respecter la règle → Prendre conscience que chacun est acteur et responsable → Comprendre que la conduite est une activité sociale → Appréhender l'importance de l'état physiologique et psychologique
Description détaillée de l'action	Programme : la signalisation (horizontale, verticale), intersections et priorités (régimes de priorité, feux), règles de circulation (règles générales, changement de direction, vitesse, les autres usagers), croisement/dépassement, arrêt/stationnement (règles générales, signalisation), nuit, intempéries... Le conducteur (ceinture de sécurité, alcool, drogues, médicaments, fatigue, documents véhicule, permis à points, assurance, accident)... Le véhicule (entretien, commandes, chargement, pneumatiques)...
Cible	Jeunes identifiés à partir de 15 ans pour la conduite accompagnée et de 17 ans et demi pour la formation traditionnelle.
Support utilisé	→ Livre de code → DVD ANPER → outil de formation en ligne
Mise en œuvre pédagogique	→ Formation théorique collective sur site (max. 15 élèves) → 30 h de formation réparties en 15 modules de 2 h : cours, tests de contrôles et commentaires pédagogiques → Évaluation du niveau de maîtrise par un inspecteur du permis de conduire
Indicateurs de suivi	→ Évaluation de la satisfaction à la fin de la formation → Taux de réussite à l'épreuve de l'attestation de sécurité routière

Besoin de **Mobilité** ?

Avec les aides PRO BTP, les déplacements de vos alternants (domicile, centre de formation, chantier...) sont facilités.

600€ POUR PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE

PRO BTP aide vos alternants pour financer leur formation **en vue de l'obtention du permis B**, pour en bénéficier :

- Être en deuxième année d'alternance
- Être adhérent à l'Alliance Professionnelle Retraite Agirc-Arrco
- Avoir au minimum 15 ans pour la conduite accompagnée, et moins de 30 ans
- Être inscrit dans une école de conduite
- Avoir des revenus annuels n'excédant pas 100% du SMIC

600€ POUR ACQUÉRIR VOTRE 1^{ER} VÉHICULE

PRO BTP aide vos alternants **pour financer l'achat de leur premier véhicule**, pour en bénéficier :

- Être en deuxième année d'alternance
- Être adhérent à un contrat collectif de Prévoyance ou de Santé BTP-Prévoyance
- Être majeur et avoir moins de 30 ans
- Être titulaire d'un permis de conduire A ou B correspondant à la catégorie du véhicule à financer auto ou moto.
- Acheter le véhicule auprès d'un professionnel
- Avoir des revenus annuels n'excédant pas 100% du SMIC



Ce que vous devez faire

Pour la rentrée scolaire, vous pouvez télécharger les dossiers de demande pour financer le permis B ou pour l'achat du 1^{er} véhicule sur le site www.probtp.com/alternants

Vous remettez ces imprimés au jeune qui doit les compléter puis vous les rendre avec tous les justificatifs demandés.

Vous devez vérifier le dossier, compléter le cadre B qui atteste de la présence du jeune dans votre établissement et le retourner à l'adresse indiquée. Important : si les revenus de l'alternant excèdent 100 % du SMIC il est inutile de renvoyer le dossier.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, contactez le responsable Action sociale de votre direction régionale PRO BTP (voir coordonnées page 12).

PRO BTP vous informera, en même temps que le jeune, de la suite donnée.

Les séjours vacances pédagogiques de groupe

Nous organisons des séjours vacances de groupe, clés en mains, spécialement conçus pour les jeunes en formation. Si vous le souhaitez, vous pouvez les proposer dans votre établissement en associant un objectif pédagogique aux séjours.

Les prix sont très avantageux car ils bénéficient de subventions du fonds d'action sociale de la prévoyance de PRO BTP.

Comment ça marche ?

Vous pouvez choisir d'organiser un ou plusieurs groupe(s) de 12 personnes dans votre établissement. Vous informez les jeunes de la mise en place de ces voyages et centralisez les inscriptions pour les transmettre ensuite à PRO BTP. **C'est vous qui décidez du sens pédagogique que vous donnez à cette action.**

Un professeur de votre établissement les accompagne et les encadre obligatoirement dans le village de vacances et dans les activités proposées. **Il est pris en charge gratuitement¹ par PRO BTP.**

Les destinations proposées en 2022

- En bord de mer, à Hyères-les-Palmiers sur la Côte d'Azur ou à Kerjouanno en Bretagne
- À la montagne, au Lac de Serre-Ponçon dans les Hautes Alpes ou plus en altitude aux Carroz d'Arâches, en Haute Savoie

Au programme de nos séjours, parmi nos activités les plus appréciées : karting, canyoning, rafting, accrobranche... En hiver, notre séjour « Glisse » aux Carroz d'Arâches avec 6 journées skis (forfait remontées mécaniques et location de ski inclus dans le prix du séjour).

Pour tout séjour :

200€ par personne, pour 7 nuits en pension complète, sans transport, activités et excursions incluses.

Ce que vous devez faire

Contactez le responsable Action sociale de votre direction régionale PRO BTP (voir coordonnées page 12). Il réservera les places pour votre établissement et vous informera de la marche à suivre.

¹ Une gratuité accompagnateur pour 12 personnes payantes

Les aides financières

pour les jeunes en difficultés

Des aides financières exceptionnelles peuvent être accordées. Si vous détectez une situation délicate vécue par un jeune, conseillez lui de contacter l'Action Sociale de la direction régionale PRO BTP (coordonnées page 12).

Ces aides sont ponctuelles et les demandes sont étudiées au cas par cas par une instance d'Action Sociale, sur présentation de justificatifs.



Notes

[illegible]

630 CONSEILLERS

VOUS RÉPONDENT DANS TOUTE LA FRANCE

- SANTÉ, PRÉVOYANCE, ASSURANCES, ÉPARGNE, RETRAITE
- VACANCES ET ACTION SOCIALE

HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE

Lille
59042 LILLE CEDEX

■ Tél. 03 20 12 35 35
● Tél. 03 20 12 35 14

Rouen
76138 MONT-SAINT-AIGNAN CEDEX

■ Tél. 02 35 07 29 44
● Tél. 02 35 07 29 11

ÎLE DE FRANCE - CENTRE

CS 11136 - 75545 PARIS CEDEX 11

■ Tél. 01 40 31 38 88
● Tél. 01 40 31 38 70

OUEST-ATLANTIQUE

44176 NANTES CEDEX 4

■ Tél. 02 40 38 15 15
● Tél. 02 40 38 15 22

SUD-OUEST

33055 BORDEAUX CEDEX

■ Tél. 05 56 11 56 11
● Tél. 05 56 11 56 19



PARIS - SEINE

75745 PARIS CEDEX 15

■ Tél. 01 55 76 15 05
● Tél. 01 55 76 15 30

GRAND-EST

CS 55415 - 54056 NANCY CEDEX

■ Tél. 03 83 95 39 94
● Tél. 03 83 95 39 92

RHÔNE-ALPES

BOURGOGNE - AUVERGNE

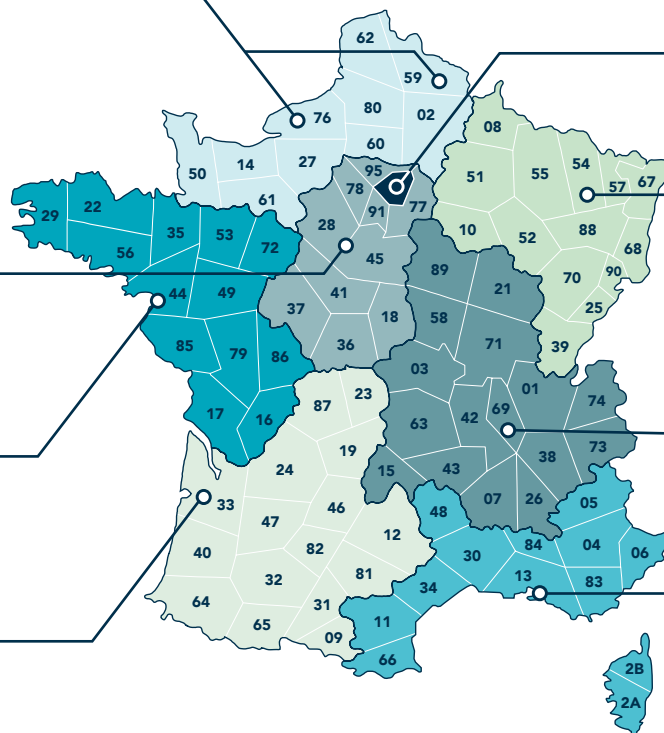
CS 70734 - 69257 LYON CEDEX 9

■ Tél. 04 72 42 16 16
● Tél. 04 72 42 16 00

MÉDITERRANÉE

CS 50011 - 13395 MARSEILLE CEDEX 10

■ Tél. 04 96 20 70 00
● Tél. 04 96 20 70 70



À votre disposition : 8 directions régionales, plus de 100 agences Conseil, 3 plateformes téléphoniques.
Contactez-nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

WWW.PROBTP.COM



Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco Institution de retraite complémentaire autorisée à fonctionner par le Ministère chargé de la Sécurité sociale par arrêté du 21 juillet 1997 sous le n° 812 et par la Fédération Agirc-Arrco sous le n° F 201 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 775 670 532

PRO BTP Association de protection sociale du Bâtiment et des Travaux publics, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 394 164 966

BTP-PRÉVOYANCE Institution de prévoyance du Bâtiment et des Travaux publics, régie par le code de la Sécurité sociale – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 784 621 468

PROTEC BTP Société anonyme à directoire et conseil de surveillance – Entreprise régie par le Code des assurances au capital de 28 140 200 € – RCS PARIS 411 360 472 – N° de TVA intracommunautaire : FR 92 411 360 472 – Siège social : 8 rue Louis Armand – CS 71201 – 75738 PARIS CEDEX 15

BTP VACANCES Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Immatriculée au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM075120013 – Siège social : 7 rue du Regard, 75006 PARIS – SIREN 438 576 886 – Garant :

APST 15 avenue Carnot 75017 PARIS – Assureur : ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS – vacances.probtp.com

BTP VOYAGES Société par actions simplifiée au capital de 1 100 000 €, immatriculée au registre des Opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IM 075140071 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 803 763 028 – RCS PARIS – Garant : BNP PARIBAS – Assureur : ALLIANZ IARD 87 rue de Richelieu 75002 PARIS – vacances.probtp.com

